

Montréal, 2 décembre 2010

Mémoire de Vrac environnement sur la commission de la propreté 2011-15

Vrac environnement est un organisme environnemental qui a vu le jour en janvier 2008 dans le but de satisfaire les besoins de développement durable dans le quartier Parc-Extension. Afin d'initier et de coordonner des initiatives à caractère environnemental et de reprendre sous son aile le programme de l'Éco-quartier Parc-Extension, il a rassemblé et géré les projets environnementaux déjà en vigueur dans le quartier. Vrac environnement organise des activités et des projets variés touchant tant les adultes et les élèves d'écoles que les citoyens du quartier. L'organisme a peu à peu décidé d'élargir ses horizons pour réaliser des activités environnementales partout où le besoin se fait sentir à Montréal et particulièrement dans les quartiers qui ne bénéficient pas d'organismes œuvrant déjà pour l'environnement.

Par son engagement au sein de la communauté et sa conscience de l'importance de la propreté pour la qualité de vie des citoyens, Vrac Environnement est susceptible d'aider La Commission sur les services aux citoyens de la Ville de Montréal à perfectionner le Programme de propreté 2011-2015. C'est dans cet objectif que nous formulons dans ce mémoire des propositions au sujet du verdissement, de la lutte aux graffitis et à l'affichage sauvage, de la collecte des résidus domestiques dangereux, de l'épandage de sels, de protocoles précis entre les Éco-quartiers et les arrondissements ainsi que du recyclage.

Nous avons remarqué, dans le bilan du Programme de propreté 2007-2010, que la Ville de Montréal avait inclus dans les réalisations de l'année 2006 la plantation de 639 arbres et la localisation de 5000 îlots de chaleur. Nous sommes heureux de constater que la Ville a compris les liens qui existent entre le verdissement et la propreté. Un milieu de vie vert, c'est un milieu de vie accueillant que l'on ne veut pas salir. Il est ainsi reconnu que le verdissement entraîne des répercussions positives, tant au point de vue de l'environnement et que de la cohésion sociale: il permet d'augmenter le couvert végétal, de lutter contre la chaleur urbaine et la pollution de l'air, d'améliorer la propreté des lieux, d'embellir et sécuriser le milieu de vie et de favoriser la prise en charge par les citoyens et les commerçants de leur milieu de vie et d'activité. Les urbanistes reconnaissent aujourd'hui que cette prise en charge est nécessaire à toute stratégie ambitieuse liée à la propreté d'un secteur. Malheureusement, après 2006, et dans le cadre des prévisions du Programme de propreté 2011-2015, aucun projet de verdissement n'est prévu.

Différents types de projets de verdissement peuvent augmenter le sentiment d'appartenance au quartier et ainsi sensibiliser les citoyens quant à leurs responsabilités liées à la propreté. Parmi ces types de projets, notons particulièrement les ruelles vertes qui ne peuvent être réalisées qu'à l'initiative des résidents. Elles

constituent de surcroît l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la présence d'îlots de chaleur. Or, il existe parfois des embûches liées à ces projets et la Ville gagnerait à faciliter la débétonisation des ruelles par le développement d'un protocole harmonisé pour tous les arrondissements.

Le verdissement peut avoir d'autres utilités. La Ville le reconnaît d'ailleurs puisqu'elle a annoncé récemment des investissements majeurs dans le cadre de son Plan de développement durable. La mairie a décidé avec raison que le verdissement devrait être une particularité propre à la Ville de Montréal. En annonçant son intention d'obliger les propriétaires à effacer les graffitis sur leurs immeubles, la Ville de Montréal doit en contrepartie offrir des subventions majeures verdir les murs qui sont régulièrement la cible de graffitis. Il s'agit de la façon la plus durable et la plus efficace d'entreprendre la lutte contre les graffitis. La multiplication des murales au cours des dernières années participent aussi à forger une personnalité à la Ville, favorisant la formation d'un sentiment d'appartenance chez les citoyens et décourageant les graffitis.

Nous pensons parallèlement que la collecte des résidus domestiques dangereux doit être repensée selon une stratégie propre à chaque district électoral. Par exemple, dans le quartier Parc-Extension, peu de résidents font l'effort de se rendre à l'Éco-centre Saint-Michel afin d'y déposer leurs résidus domestiques dangereux. C'est que plusieurs résidents ne possèdent pas d'automobile et connaissent mal Montréal. Il n'existe aucune collecte dans le quartier parce qu'il se situe dans un arrondissement qui possède son propre Éco-centre. Cette logique favorise l'existence de dépôts sauvages. Parallèlement, nous sommes satisfaits de constater la volonté de la ville de promouvoir les Éco-centres et pour établir des protocoles annuels plus précis avec les arrondissements pour la réduction des dépôts sauvages

En réponse à l'invalidation d'un règlement, la Ville de Montréal a aussi adopté une nouvelle stratégie sur l'affichage sauvage. De notre côté, nous nous opposons pas à la légalisation de l'affichage sur les lampadaires et autres poteaux de téléphone ou d'électricité, comme c'est le cas à plusieurs endroits dans le monde, simplement parce que, comme le soulignait l'éditorialiste de la Presse François Cardinal, cela fait partie intégrante de l'identité de la Ville. Cependant, nous comprenons que telle n'est pas votre perspective et ne comptons pas vous demander de la changer. Par contre, nous remarquons que le nombre de colonnettes que la Ville prévoit installer (moins de 200 pour 17 arrondissements) ne permet pas, selon nous, de lutter efficacement contre les problèmes de propreté occasionnés par l'affichage sauvage ni de répondre favorablement aux exigences du jugement. Les colonnettes en question seront adoptées de façon générale et auront ainsi un impact majeur sur la propreté si et seulement si elles sont installées en nombre suffisant. Il serait nécessaire donc qu'il y en ait dans la plupart des parcs et aux coins de rue les plus fréquentés. Ensuite, le Plateau Mont-Royal et Ville-Marie ne sont pas les seuls arrondissements avec une forte activité culturelle. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-Petite-Patrie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, etc. ont aussi leur part non négligeable d'activités de la métropole culturelle qu'est Montréal. Par ailleurs, le but des affiches culturelles est aussi de rejoindre les résidents du tout Montréal et non les seuls visiteurs de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal.



Enfin, la poursuite perdue par la Ville de Montréal ne concernait pas une affiche à un événement culturel. Les colonnettes ne peuvent donc pas être installées uniquement pour répondre à la demande de publicités culturelles. Notez que la Ville de Toronto prévoit d'ici 2017 disposer de 10 modules par tranche de 10 000 habitants, contrairement à 4,2 selon le plan de la Ville de Montréal. Pendant ce temps, Genève en comptabilise déjà plus de vingt fois plus que les objectifs de Montréal.

Parce qu'Environnement Canada juge l'épandage de sel comme nuisible à l'environnement, Vrac Environnement se positionne aussi pour que la Ville de Montréal entreprenne un processus de réflexion et d'étude quant aux diverses solutions de rechange au sel. Par ailleurs, le calcaire qui est associé est une cause importante de malpropreté durant l'hiver à Montréal, salissant les vêtements des piétons. Enfin, nous constatons avec joie qu'une sérieuse réflexion a été entreprise pour améliorer partout en ville le service de recyclage, entre autres par le remplacement des bacs de recyclage traditionnels. Nous espérons que la Ville continuera ses efforts dans ce domaine.

Vrac Environnement et l'Éco-quartier Parc-Extension participent de bonne foi aux consultations liées au Plan de propreté 2011-2015. Nous considérons que les citoyens, comme les administrateurs, de la Ville de Montréal gagneraient à écouter attentivement nos propositions. Nous sommes plus qu'heureux que la Ville ait organisé ce processus démocratique de consultation.

Simon Racine
Directeur général
Vrac Environnement



www.vracenviro.canalblog.com
vracenvironnement@videotron.ca
t. 514.452.0420 | f. 514.270.8428
7001, rue Hutchison
Montréal, Qc. H3N 1Y9

Guillaume Beauvais
Éco-Conseiller
Eco-quartier Parc-Extension



infoecoquartier@videotron.ca
t. 514.270.4049 | f. 514.270.8428